



REPUBLIQUE FRANCAISE

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 027-212704779-20260611-DL33_2026-DE

Mairie de

Pressagny l'Orgueilleux

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du **05 juin à 20h00** - Date de convocation : **01^{er} juin 2026**
Président : **Monsieur Pascal MAINGUY, Le Maire**

Secrétaire de séance : **Mme ANDRIEUX BIOULAYGUES**

Nombre de membres		
Art 2121-2 du CGCT	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15

Etaients présents : Mmes, Mrs. MAINGUY, ANDRIEUX, CARRIER, INIGO, LOCHON, MAGNAUDEIX, TREGOTS, BIOULAYGUES, LONGIN, PAQUET, POUJOULY, PERSIL formant la majorité des membres en exercice

Etait absent : M. WECKSTEIN (pouvoir à Mr MAINGUY), M. GRASSAT (pouvoir à Mme POUJOULY), Mme LE LAN-LE-LUYER (pouvoir à Mme PAQUET)

AIRE DE LOISIRS ACCORD POUR ACHAT DU MATÉRIEL POUR LA RÉALISATION DES RÉSEAUX-DL 33/2026

Afin de créer les tranchées des réseaux nécessaires aux activités (eau, électricité, fibre) et devant la réduction des subventions attendues, Monsieur le Maire propose de réaliser les ouvrages en régie afin d'en diminuer le coût. Il est donc proposé de faire l'acquisition d'une pelleuse et outillages pour un montant maximum de 10 K€.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches permettant la réalisation de cette opération.

Vote : approuvé à l'unanimité

BIOULAYGUES Fanny

Fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme le 05 juin 2026

Le Maire, Pascal MAINGUY

